



LE CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES PÊCHES DE LA SADC — LE MCSCC

**Renforcer la coopération et les capacités pour mettre fin à la
pêche illégale : œuvrer pour un avenir commun**



SOMMAIRE

Une étape importante pour les pêcheries de la SADC	05
Parvenir au développement durable	06
Surmonter les menaces qui pèsent sur nos pêcheries	08
Les réalisations du MCSCC	10
L'action du MCSCC	11
Comment fonctionne le MCSCC	18



« Avec la signature de la Charte par le Botswana, nous avons désormais les moyens de passer à un modèle de collaboration totale pour nos travaux communs, afin de garantir la durabilité de toutes nos pêcheries et de promouvoir la croissance bleue. Cela implique de s'attaquer à des problèmes profondément ancrés tels que la gestion régionale des pêches et la pêche INN, un fléau que les ministres des pêches de la SADC se sont engagés à combattre. Les fondations sur lesquelles nous bâtissons sont solides et nous sommes désormais en mesure de développer nos capacités et nos ambitions. »

Mme Angele Makombo N'tumba,
Secrétaire exécutive adjointe,
Intégration régionale,
Secrétariat de la SADC.



UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR LES PÊCHERIES DE LA SADC

Le Centre de coordination pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches (MCSCC) de la SADC

Le 8 avril 2023, la Charte établissant le MCSCC de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est entrée en vigueur. Ainsi, les États parties à la Charte, à savoir la République d'Angola, la République du Botswana, le Royaume d'Esuatini, le Royaume du Lesotho, la République de Madagascar, la République du Malawi, la République du Mozambique, la République de Namibie, la République d'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie ont créé le MCSCC en tant qu'organisation internationale et institution autonome et à comptabilité autonome de la SADC.

La création du MCSCC est une étape historique et longuement attendue pour le secteur de la pêche de la SADC. C'est l'aboutissement de plus de deux décennies d'engagements régionaux pour améliorer la coopération et promouvoir une utilisation responsable et durable de toutes les ressources halieutiques dans la région de la SADC — tant les ressources intérieures que marines.

En 2001, les chefs d'État ou de gouvernement de la SADC ont signé le Protocole sur la pêche (uniquement disponible en anglais), dans lequel ils ont marqué leur conviction de la « nécessité d'actions conjointes, coopératives et intégratives au niveau régional pour optimiser l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes de la Région pour le bénéfice continu des habitants de la Région ». Ce Protocole historique a été une étape vers un engagement à l'échelle régionale en faveur de la coopération dans le domaine de la pêche, la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) étant l'un des principaux objectifs.

En Namibie, en 2008, la Déclaration d'engagement des ministres des pêches maritimes de la SADC pour lutter contre la pêche INN (2008) a souligné l'inquiétude croissante quant aux conséquences néfastes de la pêche INN et a appelé à la création d'un centre régional de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS). Cet engagement s'est matérialisé en 2017 à travers la Charte du MCSCC, qui a été approuvée par le Conseil des ministres de la SADC à Pretoria, en Afrique du Sud.

La création du MCSCC s'appuie sur le Programme commun de la SADC et approfondira le programme d'intégration en vue d'accélérer l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs économiques et de développement durable. En développant des politiques, des réglementations et des contrôles partagés, le MCSCC alimente les étapes d'intégration de la SADC pour développer une zone de libre-échange, une union douanière et un marché commun.

PARVENIR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

« À mesure que le rôle de l'économie bleue a pris de l'importance au cours des dernières années, notre relation avec l'océan et nos plans d'eau intérieurs a pris une nouvelle dimension. Nous savons depuis longtemps que les ressources halieutiques sont importantes dans la région de la SADC : elles apportent nourriture et nutriments essentiels, génèrent des emplois et des revenus et fournissent des moyens de subsistance à des millions de personnes. Cependant, pour beaucoup de personnes, la pêche est plus qu'une simple occupation : leur vie dépend de leurs captures. La pêche permet de nourrir nos enfants et de couvrir les frais d'éducation et de soins médicaux. Protéger cela doit être une priorité. »

Son Excellence, M. Elias Mpedi Magosi,
Secrétaire exécutif, Secrétariat de la SADC.

Les pêcheries de la SADC offrent de multiples avantages



2.6 millions de tonnes de poisson produites chaque année



Contribuent **2%** au PIB de la SADC



Génèrent **152 millions** de dollars d'exportations



Employent **145 000** personnes et bénéficient à plus d'un million de personnes



Fournissent **11 kg** de poisson par personne chaque année, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Nos pêcheries contribuent à assurer notre avenir

À l'échelle mondiale, les objectifs de développement durable (ODD) fixent les actions prioritaires requises pour le développement durable. L'objectif 14.4 appelle à mettre fin à la pêche INN et aux pratiques de pêche destructrices d'ici 2020, et cette priorité se reflète dans les objectifs du MCSCC. En protégeant nos pêcheries, le MCSCC contribue aux ODD liés à la pauvreté, à la faim, au travail décent, à la consommation et à la production responsables et au partenariat.



Le MCSCC nous aide à :

- Utiliser nos ressources halieutiques de manière durable



- Mettre fin à la pêche INN



- Mettre en œuvre nos politiques



- Générer de la richesse grâce à nos pêcheries

Le MCSCC profite à la région de la SADC pour :

- Améliorer la sécurité alimentaire.
- Générer des opportunités économiques.
- Lutter contre la pauvreté.
- Protéger la biodiversité et l'environnement.

- Coopérer et partager des informations.
- Coordonner et partager les actifs de MCS.
- Réduire les coûts et augmenter l'efficacité.

- S'entendre sur les procédures de MCS.
- Élaborer des procédures opérationnelles harmonisées pour le MCS des pêches.
- Fonctionner de manière efficace.

- Harmoniser les conditions d'accès, d'octroi de licences et d'exploitation des navires de pêche étrangers.
- Nous unir pour assurer l'équité régionale.

Le MCSCC contribue à atteindre les objectifs de développement durable :

ODD 1
Pas de pauvreté

ODD 2
Faim « zéro »

ODD 8
Travail décent et croissance économique

ODD 12
Consommation et production responsables

ODD 14
Vie aquatique

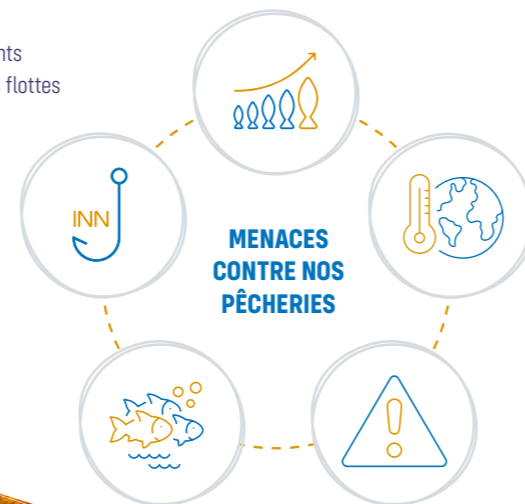
ODD 16
Paix, justice et institutions efficaces

ODD 17
Partenariats pour la réalisation des objectifs

SURMONTER LES MENACES QUI PÈSENT SUR NOS PÊCHERIES

Les défis auxquels les pêcheries sont confrontées évoluent rapidement et les menaces ne sont pas les mêmes que celles rencontrées dans les années 1990, lorsque le Protocole de la SADC sur la pêche a été négocié. Aujourd'hui, quelle que soit la solidité de la gestion nationale des pêches, les menaces extérieures, sur lesquelles les gestionnaires des pêches et les décideurs n'ont aucun contrôle, ont des impacts négatifs importants sur les pêcheries de la région.

Ces menaces incluent les impacts du changement climatique, de la demande croissante d'aliments nutritifs à bas prix de la part d'une population mondiale croissante, de la concurrence injuste des flottes financièrement subventionnées, de la pression sur nos ressources en raison d'attentes bleues trop ambitieuses et de la pêche INN.



Pêche INN

La pêche INN se produit lorsque les opérateurs illégaux ne respectent pas les lois, les réglementations ou les mesures de conservation et de gestion.

La pêche INN a lieu dans toute la région de la SADC :

Pêcheries côtières

souffrent de la pêche à la dynamite, de l'utilisation de filets à petites mailles et de la pêche dans des zones marines protégées. Ces pratiques entraînent des dommages à des habitats vulnérables et à la biodiversité, qui sont essentiels à la protection de l'interface terre-eau, à la préservation des zones d'alevinage pour la reproduction des poissons et au bien-être des communautés côtières.

Pêcheries maritimes hauturières

elles subissent des violations des zones de pêche et la sous-déclaration des captures, tandis que la fraude relative aux documents et aux navires, l'esclavage moderne et d'autres pratiques commerciales illégales et actes criminels se produisent également. Tout cela entraîne non seulement des dégradations des stocks de poissons, mais contribue également à la criminalité transnationale organisée et à des pertes sociales et économiques.

Les pêcheries intérieures

souffrent particulièrement de l'utilisation d'engins de pêche non durables et du manque de déclaration des captures, tandis que le commerce transfrontalier informel est utilisé pour contourner les contrôles douaniers et fiscaux, privant ainsi les gouvernements de recettes.

La pêche INN entraîne une concurrence déloyale pour les ressources halieutiques, les pêcheurs légitimes ne disposant que de ressources épuisées. Ces pratiques peuvent entraîner l'effondrement des pêcheries locales, la pêche à petite échelle se révélant particulièrement vulnérable. Les produits dérivés de la pêche INN peuvent aboutir sur les marchés et faire concurrence à l'offre alimentaire locale. La pêche INN est un défi mondial, les pertes mondiales de la pêche INN étant estimées entre 10 et 23,5 milliards de dollars par an, ce qui représente entre 11 et 26 millions de tonnes de poisson.

L'ignorance des règles et des réglementations entraîne une certaine forme de pêche illégale qui peut être combattue par la sensibilisation, tandis que des activités illégales plus graves et organisées nécessitent une réponse plus systématique et coopérative à l'échelle régionale. Le MCSCC fournit un cadre pour cette réponse, permettant à la région de lutter contre la pêche INN de manière unie et harmonisée. En travaillant ensemble à travers le MCSCC, la région sera davantage en mesure de lutter contre la pêche INN et de travailler avec d'autres secteurs de la SADC pour fournir une réponse unie et intégrée visant à protéger nos océans ainsi que les pêcheries et les eaux intérieures de la SADC.

LES RÉALISATIONS DU MCSCC

Dans les années à venir, le travail du MCSCC contribuera à la réalisation de quatre objectifs.

Le premier est un objectif-cadre qui aligne le Centre sur l'objectif du Protocole de la SADC sur la pêche :



Promouvoir l'utilisation et la protection responsables et durables des ressources aquatiques vivantes et de la biodiversité marine afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de générer des opportunités économiques et de réduire la pauvreté.

Les trois autres objectifs définissent la raison d'être du Centre, qui sera réalisée grâce à la mise en œuvre de ses quatorze fonctions. Les objectifs se concentrent sur la coordination et la coopération, l'établissement de procédures et de politiques communes et l'harmonisation des conditions d'accès aux ressources et aux services :



Promouvoir la coopération, le partage d'informations, une coordination efficiente à l'échelle régionale et l'utilisation partagée des actifs de MCS pour éliminer la pêche INN dans la région de la SADC.



Établir des procédures opérationnelles harmonisées et des politiques communes pour le MCS des pêches dans toute la région de la SADC.



Harmoniser les conditions d'accès, d'octroi de licences et d'exploitation des navires de pêche étrangers dans les eaux marines et intérieures des États parties, dans la mesure du possible.

« Au cours des dix dernières années, nombreux sont ceux qui ont œuvré pour que notre vision de créer notre propre MCSCC des pêches devienne réalité. La création du Centre marque un tournant, grâce auquel nous avons désormais les moyens de soutenir notre pleine collaboration afin de protéger nos pêcheries pour notre avenir commun. »

Son Excellence, M. Elias Mpedi Magosi,
Secrétaire exécutif, Secrétariat de la SADC.

L'ACTION DU MCSCC

Le MCSCC est une étape importante pour permettre à la SADC d'accroître sa capacité à lutter contre la pêche INN et la criminalité organisée dans le domaine de la pêche. En travaillant de manière collaborative, en impliquant tous les secteurs et les pays, la région est mieux équipée pour fournir une réponse unie et intégrée à l'encontre des activités illégales et en faveur de la protection des ressources halieutiques de la SADC.

Le MCSCC fournit un mécanisme efficient pour soutenir cette coopération opérationnelle. En coordonnant les efforts nationaux, régionaux et internationaux, le MCSCC apporte une réelle valeur à l'ensemble de la région de la SADC.

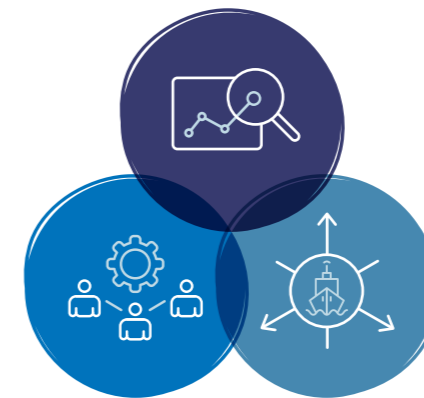
En se concentrant sur les trois domaines principaux que sont le partage d'informations, le renforcement des capacités et la coordination des activités, le MCSCC accroît l'efficacité nationale et régionale dans la lutte contre la pêche INN et aide à rassembler les preuves nécessaires pour apporter des arguments significatifs à la formulation de politiques régionales et internationales.

Le MCSCC, ses membres et partenaires se concentrent sur trois domaines de travail clés :

Soutien à la collecte et à l'échange d'informations

Développement des capacités humaines et institutionnelles

Coordination et harmonisation des activités de MCS à l'échelle régionale





Domaine de travail 1 : Soutien à la collecte et à l'échange d'informations

Les agents de MCS dépendent d'un accès facile à des données de qualité pour réaliser les activités de MCS et valider les informations de manière efficace et efficiente. Disposer d'informations à jour, facilement accessibles et fiables soutient les systèmes de décisions en matière de gestion des pêches et apporte des bases solides pour éclairer les prises de décisions en matière de conformité et d'application de la loi. Le MCSCC :



Développe le registre national et régional des navires de pêche de la SADC

Cet outil est l'une des premières étapes vers un suivi de la conformité régionale comprenant des inspections préalables à l'octroi de licences, les mesures du ressort de l'État du port et la conduite d'enquêtes dans le cadre de l'application de la loi, toutes ces mesures conduisant à des conditions harmonisées d'accès aux ressources, d'octroi de licences et d'exploitation des navires de pêche. Grâce au partage systématique d'informations, le MCSCC crée une puissante base de données sur les navires, leurs opérateurs et les agents associés, accessible à tous les membres, qui peut servir pour soutenir les prises de décisions et les mesures de contrôle.



Assure un suivi de l'activité des navires de pêche

Pour superviser et renforcer la compréhension régionale de l'activité de pêche, identifier les illégalités et les comportements suspects et contribuer à une meilleure connaissance du domaine maritime. Pour soutenir cela, un système de suivi des navires de pêche (VMS) harmonisé au niveau régional est prévu afin de faciliter le partage des informations issues du VMS national dans le cadre de protocoles convenus.



Héberge et coordonne un portail d'information et de communication

Cet outil fournit un espace en ligne unique pour accéder facilement aux informations sur le MCS des pêches. Il prend en charge la collecte et le partage réguliers et systématiques d'informations liées au MCS, y compris les points de contact pour faciliter les demandes et partager les alertes, et vise à faciliter la communication avec les points de contact clés et accélérer les temps de réponse.



Domaine de travail 2 : Développement des capacités humaines et institutionnelles

Les capacités humaines et institutionnelles sont essentielles aux activités nationales et régionales en matière MCS et sont cruciales pour mettre fin à la pêche INN. La mise à disposition de formations et d'un soutien technique dans toute la région de la SADC procure des avantages immédiats et à long terme, par exemple grâce au développement des capacités humaines et des processus institutionnels à l'appui de l'évaluation des risques et d'inspections approfondies et efficaces, et dans le cadre des prises de décisions concernant les mesures à l'encontre des opérateurs de la pêche INN. Le MCSCC fournit un soutien au niveau national et des opportunités au niveau régional pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de MCS, notamment :



Soutient le renforcement des capacités institutionnelles et humaines

De nombreux pays ont identifié le manque de capacités de MCS comme une faiblesse nationale, et le besoin d'améliorer le professionnalisme, la confiance et la bonne conduite des inspecteurs et des agents comme un besoin prioritaire. Le MCSCC soutient les formations nationales en matière de MCS opérationnel ainsi que le développement de procédures systématiques basées sur une boîte à outils régionale commune de MCS.



Conçoit et dispense une formation régionale sur le MCS alignée sur les normes internationales

L'alignement des meilleures pratiques internationales sur le contexte régional peut aider à guider les opérations lorsque des cas complexes de pêche INN sont traités. Le partage d'expériences entre les pays est bénéfique pour l'intégration régionale des meilleures pratiques internationales et permet le développement de nos propres meilleures pratiques basées sur des preuves, des expériences et des interprétations locales.



Renforce les capacités de mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port (MREP/PSM)

Des capacités améliorées sont nécessaires pour faciliter l'application généralisée et effective de normes régionales dans le cadre de la mise en œuvre du PSMA. L'application coopérative et systématique des MREP (PSM) dans tous les ports de la SADC contribue à protéger toute la région — y compris les pays enclavés — contre l'importation de poisson pêché illégalement, et à dissuader les opérateurs INN d'opérer dans notre région.



Domaine de travail 3 : Coordination et harmonisation des activités de MCS à l'échelle régionale

La coopération entre les agences nationales et entre les pays voisins est au cœur de la lutte contre la pêche INN. Le MCSCC fournit un mécanisme efficient et un soutien pour la coopération opérationnelle à travers la région. Cela inclut la coordination des actifs et des ressources pouvant apporter de réels avantages financiers et stratégiques sur la base de procédures et de normes harmonisées au niveau régional. L'impact des actions de MCS est amplifié lorsqu'elles sont coordonnées, par exemple lorsque tous les ports de la région refusent l'accès aux navires figurant sur les listes INN ou à haut risque, ou lorsque tous les États côtiers refusent de leur attribuer des licences. Le MCSCC :



Fournit un soutien à l'application des lois sur la pêche et une expertise juridique

Les pays de la SADC disposent de niveaux d'expertise différents dans les domaines spécifiques requis pour le MCS, tels que l'expertise juridique et technique nécessaire pour soutenir les enquêtes et l'application de la loi. Bon nombre des compétences et des domaines d'expertise requis dépendent de formations spécifiques, de connaissances approfondies et d'un accès à des bases de données et à des analyses qu'il est plus efficient de mettre en commun au niveau régional plutôt que de gérer séparément par chaque pays.



Promeut la mise en place de normes et de politiques régionales harmonisées en matière de MCS des pêches

Les normes et politiques harmonisées sont au cœur du programme d'intégration de la SADC, en tant que base de la coopération régionale. S'appuyant sur l'esprit et les lignes directrices des instruments de la SADC et des conventions régionales sectorielles – le Protocole de la SADC sur la pêche, la Déclaration d'engagement pour lutter contre la pêche INN et la Charte pour la mise en place du MCSCC, le MCSCC soutient la fourniture de preuves et d'analyses et facilite les discussions pour permettre la négociation de recommandations concernant les normes et politiques minimales régionales soumises à approbation du Comité des ministres.



Promeut la gouvernance régionale des pêches à travers le renforcement des capacités et l'harmonisation des normes opérationnelles

L'harmonisation des procédures opérationnelles standard (Standard Operating Procedures, SOPs), qui sont des instructions étape par étape décrivant comment une tâche ou une activité particulière doit être effectuée, permet une exécution cohérente et standardisée des tâches de routine, en fournissant des informations comparables de manière conforme aux obligations légales. Les SOPs permettent également de minimiser les erreurs humaines, les risques et la variabilité et renforcent les efforts vers une gouvernance des pêches régionale harmonisée, avec des standards minimums exigeants reflétant les ambitions de la SADC.



Coordonne la surveillance régionale des pêches et l'utilisation des actifs de MCS

Aussi efficaces que soient nos contrôles et vérifications depuis la terre, rien ne remplace la capacité de voir où les navires opèrent, ce qu'ils capturent et la manière dont ils fonctionnent. Les coûts élevés d'investissement, de fonctionnement et d'entretien des moyens de patrouille rendent l'organisation de celles-ci inabordable pour de nombreux pays. Par conséquent, la coordination régionale ou internationale de l'utilisation des ressources de MCS peut être une alternative efficiente qui facilite également un renforcement des capacités et une coopération à une échelle plus large.



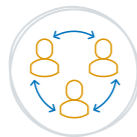
Coordonne les observateurs régionaux des pêches

Les observateurs des pêches à bord des navires de pêche industrielle sont en mesure de faire des observations au point de capture qui ne peuvent pas être détectées ultérieurement. Les observateurs sont en mesure de documenter et d'interpréter de nombreuses activités en mer que d'autres systèmes de surveillance ne sont pas en mesure de traiter, par exemple la composition des captures, les activités de rejet et la gestion des prises accessoires. Cependant, il existe actuellement une variabilité régionale dans le type et la qualité des informations recueillies par les observateurs, ainsi que dans la manière dont ces informations sont rassemblées. Par conséquent, le MCSCC coordonne et harmonise les normes nationales applicables aux observateurs et aux rapports des observateurs à l'échelle régionale.



Prépare des lignes directrices et des normes régionales pour l'importation et l'introduction d'espèces aquatiques exotiques

L'importation d'espèces exotiques, si elle n'est pas contrôlée et surveillée, peut entraîner des perturbations majeures pour les populations indigènes. Le MCSCC facilite les discussions et soutient la collecte de preuves concernant l'importation légale et illégale d'espèces aquatiques exotiques dans la région de la SADC, afin de préparer des lignes directrices et des normes harmonisées au niveau régional.



Facilite la coopération avec d'autres parties prenantes dans le cadre des activités de MCS des pêches et d'autres efforts axés sur la lutte contre la pêche INN

Le MCSCC développe et gère la coopération avec d'autres parties prenantes, notamment les organisations régionales de gestion des pêches, les organismes régionaux de pêche, les communautés économiques régionales, les organisations non gouvernementales, l'industrie de la pêche et les partenaires financiers, pour partager des informations dans le cadre de la lutte contre la pêche INN et développer des partenariats visant à soutenir le MCSCC et ses activités de MCS.



Élabore des mécanismes pour la viabilité financière du MCSCC

Le financement des activités régionales de MCS et du travail du MCSCC dépend de ressources provenant de diverses sources. Les options à considérer incluent les revenus du Registre régional des navires de pêche de la SADC, les services fournis par le Centre, les contributions des membres et le soutien des partenaires financiers et philanthropiques.



COMMENT FONCTIONNE LE MCSCC ?

Les dispositions institutionnelles du MCSCC sont définies dans la Charte du MCSCC. Elles intègrent le Centre dans les processus décisionnels de la SADC à travers le Comité des ministres responsables de la pêche de la SADC. L'autonomie opérationnelle est assurée par le conseil d'administration du MCSCC qui supervise le travail du Secrétariat.





La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) donne la priorité à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) afin de protéger les populations, les océans et l'économie de la région de ses effets dévastateurs. La SADC coordonne et dirige la collaboration régionale en matière de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) à travers le Centre Régional de Coordination pour le MCS de la SADC (MCSCC).

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

www.sadc.int

www.sadcmccc.org

Toutes les images © **Stop Illegal Fishing**

Décembre 2023

Les partenaires de soutien du MCSCC sont grandement appréciés et comprennent :



**Bloomberg
Philanthropies**



**the waterloo
foundation**



Les partenaires techniques du MCSCC sont grandement appréciés et comprennent :

FishFORCE



TMT

